



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 4 avril 2023 à 19h00 au bureau municipal.

La réunion est ouverte au public et sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Brian Adam, Nancy McGuire et Robert Chafe.

Alicia Jones, Directrice générale, est présente.

1. **Ouverture de la séance**

Le maire Spence souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. **Présences**

Tous présents.

3. **Enregistrement de la séance**

La réunion est en cours d'enregistrement audio à des fins administratives.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

044-23/04

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. **Adoption du procès-verbal**

045-23/04

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion régulière du conseil du 7 mars 2023 tel que présenté.

Adopté

6. **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun.

7. **Déclaration du maire**

Le maire fait sa déclaration.

8. **Questions du public**

- Mmes Noella Chaput-McGuire et Carole Chaput:

- Discute d'une lettre légale reçue de leur voisin concernant la possible fermeture de la portion privée du chemin Sikorski;
- Des soucis d'accès à la propriété de son oncle ;
- Des soucis de sécurité.

Le maire répond que les résidents concernés devraient consulter un avocat et que la meilleure solution serait d'essayer de résoudre à l'amiable. La municipalité ne peut intervenir, étant donné que cette section est un terrain privé.



No de résolution  
ou annotation

046-23/04

## 9. Correspondance

- *Le Maire déclare la correspondance reçue d'un contribuable à la recherche d'entrepreneurs.*
- *Lettre reçue de la Municipalité de Côte-St-Luc pour se rejoindre à leur poursuite contestant le projet de loi 96 (loi de langue française)*

### Mandat juridique pour représenter la poursuite intentée par les municipalités bilingues

ATTENDU QUE depuis 1998, la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes est une municipalité reconnue comme ayant le statut bilingue selon la Charte de la langue française;

ATTENDU QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, (« Loi 96 »), une loi modifiant la Charte de la langue française, a de graves répercussions négatives sur les droits linguistiques des résidents de la Municipalité, sur l'efficacité de l'administration et de la prestation de services municipaux ;

ATTENDU QUE plusieurs dispositions de la loi 96 qui entreront en vigueur en juin 2023 traitent spécifiquement des municipalités à statut bilingue;

ATTENDU QUE non seulement la loi 96 compromet le statut bilingue, qui fait intrinsèquement partie de notre identité culturelle, mais que les dispositions contestées vont au-delà des droits linguistiques et ternissent les droits constitutionnellement protégés et inaliénables qui appartiennent à tous les citoyens québécois.

ATTENDU QUE la Municipalité a accepté de se joindre à titre de codemandeur à une requête contestant les dispositions de la loi 96 et approuve de confier le mandat à la firme Gray Casgrain s.e.n.c. ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à partager les honoraires et frais juridiques avec les autres codemandeurs, au prorata, établis en fonction de la population, lesdits honoraires devant être coordonnés par la Municipalité de Côte Saint Luc et payés à la fin de chaque trimestre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafe, ET RÉSOLU :

« QUE Me Julius Gray de la firme Gray Casgrain s.e.n.c. soit mandaté pour représenter la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes dans sa requête devant la Cour supérieure pour contester certaines dispositions de la loi 96 qui affectent les droits et obligations des municipalités bilingues;

QUE le maire et la Directeur générale soient par la présente autorisés à signer la lettre d'intention avec la Municipalité de Côte Saint-Luc et le mandat avec le Cabinet d'avocats Gray Casgrain s.e.n.c. de leur permettre de représenter la Municipalité dans les procédures susmentionnées ;

QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'engage à partager les honoraires et frais juridiques avec la Municipalité de Côte Saint-Luc et les autres codemandeurs, au prorata de la taille relative de sa population;

QU'une dépense n'excédant pas 1,00 \$ par résident de la municipalité soit réservée par chacune des municipalités codemanderesse pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin pour couvrir l'application et les plaidoiries desdites poursuites devant la Cour supérieure;



No de résolution  
ou annotation

QUE la Municipalité de Côte Saint Luc soit désignée pour recevoir les paiements pour la firme Gray Casgrain pour tous les frais juridiques, de toutes les municipalités impliquées dans cette action.

Adopté

- Correspondance avec la présidente, Société d'agriculture de Chapeau

Le maire présente sa correspondance et le sommaire de la réunion qui a eu lieu avec la présidente de la Société d'agriculture de Chapeau qui indiquent ce qui suit :

- Les présomptions de la présidente de la Société d'agriculture de Chapeau, lors de la séance publique du conseil tenue le 7 mars 2023, selon lesquelles la municipalité s'est ingérée dans son projet ont toutes été réfutées;
- Toute la documentation concernant ces dites allégations et toutes futures communications avec cette organisation et d'autres organismes à but non lucratif seront envoyées à l'ensemble du conseil d'administration;
- De recommander à la présidente de la Société d'agriculture de Chapeau de faire pardonner auprès de l'association récréative de de Chapeau ainsi qu'auprès du conseil municipal et de la Directrice générale.

## 10. Rapports des comités

### Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

Une réunion du comité consultatif en urbanisme aura lieu pour discuter d'une demande d'usage conditionnelle.

#### Avis de motion – Règlement sur les véhicules récréatifs

Un avis de motion est donné par la conseillère McGuire et un projet de règlement est présenté concernant l'utilisation des roulottes et véhicules récréatifs, au sein de la Municipalité.

### Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

Une séance d'information publique aura lieu le jeudi 13 avril concernant le projet prévu pour remplacement des conduites d'aqueduc et des égouts.

#### Appel d'offres - Achat de rétrocaveuse

Les soumissions suivantes pour l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse ont été reçues par voie d'appel d'offres public, numéro de contrat 2023-ALLU-002 :

<i>Fournisseur:</i>	<i>Prix:</i>
Brandt	\$ 188,559.00
Toromont	\$ 180,510.00
JR Brisson	\$ 174,620.54

Plusieurs options sont discutées, y compris la garantie, la valeur d'échange, etc. Le conseil demande de plus amples informations concernant les options de location avant de rendre une décision.



047-23/04

No de résolution  
ou annotation

Appel d'offres – Installation de garde-corps

Les soumissions suivantes ont été reçues par voie d'appel d'offres public, pour l'installation de nouveaux garde-corps, numéro de contrat 2023-ALLU-003 :

<i>Prestataire:</i>	<i>Prix:</i>
Desbiens	\$ 133,876.89
Charlevoix	\$ 206,412.65
Steeve Couture	\$ 144,243.93

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Fleming, de ne pas accepter de soumissions, considérant que le prix dépasse largement le budget pour ce projet.

Adopté

048-23/04

Garde-corps

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, de demander une soumission pour deux endroits spécifiques pour l'installation de garde-corps.

Adopté

049-23/04

Fonds d'habitation – demande de soutien MRC

- ATTENDU QUE le 17 mars 2023, le gouvernement fédéral a annoncé le lancement du Fonds d'accélération pour la construction de logements ;
- ATTENDU QUE les municipalités locales et les MRC sont éligibles à recevoir du financement pour augmenter le nombre de logements abordables et locatifs;
- ATTENDU QU' un rapport d'évaluation des besoins en logement est une condition d'admissibilité à ces fonds ;
- ATTENDU QUE la MRC Pontiac est admissible à demander pour un financement de démarrage pour compléter ce «rapport d'évaluation» par le biais du fonds national de co-investissement pour le logement via la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour sa région ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes croit que toutes les municipalités de la MRC de Pontiac bénéficieraient d'un rapport d'évaluation des besoins en logement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère McGuire, que le conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes fasse une demande formelle à la MRC de Pontiac pour faire une demande de financement de démarrage afin d'aider à payer et faire compléter le Rapports d'évaluation des besoins en logement pour les municipalités de la MRC de Pontiac.

Adopté

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

050-23/04

Organisation à but non lucratif – Projet de politique

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, qu'une nouvelle politique municipale pour les organismes à but non lucratif soit rédigée et présentée au comité de développement communautaire.

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.



051-23/04  
No de résolution  
ou annotation

### Projet Parc St-Joseph

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Fleming, de demander les fonds disponibles pour le développement du parc sportif St-Joseph, tel que discuté.

Adopté

052-23/04

### Candidature - Reconnaissance à titre de Municipalité amie des enfants (MAE)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes est prête à entreprendre les démarches nécessaires pour devenir une Municipalité Amie des Enfants (MAE);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sallafranque, appuyé par la conseillère McGuire et unanimement résolu des membres présents;

D'AUTORISER ET APPROUVER le dépôt à l'Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance Municipalité Amie des Enfants (MAE);

DE CONFIRMER que les personnes responsables du dossier (élue et administrative) sont la conseillère Mariette Sallafranque et Chantal Lair, coordonnatrice communautaire;

QUE la Directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes à mettre en œuvre, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements contenus dans ledit dossier de demande pour la reconnaissance MAE ;

QUE la Municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrits dans le dossier de candidature MAE ;
2. Annoncer publiquement l'attribution de la reconnaissance Municipalité amie des enfants. Ex. : Organiser une soirée de lancement, une campagne de communication, faire l'annonce lors du conseil municipal ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale de l'enfant le 20 novembre ;
4. Au cours des trois prochaines années, communiquer à la population et en particulier aux enfants l'état d'avancement de vos engagements, ainsi que toute autre action menée en faveur des enfants, de votre appartenance au réseau des Municipalités Amies des Enfants ;
5. Après 18 mois, faire le suivi avec Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements par l'envoi d'un rapport de mi-étape.

Adopté

### Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

053-23/04

### Rapport annuel de l'année 2022 – Schéma de couverture de risques Incendie

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques révisé est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017;

ATTENDU QUE l'année 5 du schéma de couverture de risques de la MRC Pontiac révisé s'est terminée le 30 avril 2022;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige qu'un rapport d'activités pour l'année précédente soit préparé, adopté par résolution et transmis au ministre chaque année.

Il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, et résolu d'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques révisé pour l'année 2022 et de transmettre celui-ci au ministre.

Adopté

054-23/04

Schéma de Couverture de Risque Incendie Révisé - Mise en œuvre

ATTENDU QUE le conseil régional, dans sa résolution C.M. 2022-05-26, a mandaté le coordonnateur en sécurité publique et civile de la MRC de Pontiac pour préparer un schéma de couverture de risques révisé (schéma révisé);

ATTENDU QUE le plan révisé a été préparé et présenté au Comité de sécurité incendie (CSI);

ATTENDU QUE le CSI a recommandé au Conseil régional d'approuver le plan révisé tel que présenté;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre a été présenté aux membres du conseil municipal local.

Il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe et résolu d'adopter le plan de mise en œuvre.

Adopté

055-23/04

Programme de sauvetage hors route

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère McGuire, de demander à la MRC Pontiac de relocaliser l'équipement de sauvetage hors route à un endroit plus avantageux; le Service de sécurité incendie de Pontiac Ouest continuera de participer au Programme de sauvetage Hors-Route, lorsque possible, avec le VTT et le bateau municipal.

Adopté

056-23/04

Projet de caserne de pompiers de Chichester

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver le rallongement proposé à l'immeuble de la caserne de pompiers Chichester, tel que demandé par la Municipalité de Chichester.

Adopté

057-23/04

Propriété de la tour Radio-Canada

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Chafe, d'entamer des discussions avec la MRC de Pontiac concernant l'avenir de la propriété sur laquelle est située la Tour Radio-Canada.

Adopté

058-23/04

Ancien système de désincarcération

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par la conseillère Sallafranque de faire don de l'ancien système de désincarcération (Jaws-of-Life) au service d'incendie de Pontiac Nord (Thorne/OtterLake).

Adopté

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

Les événements récents et les dons in memoriam sont discutés.

059-23/04

Conseil d'administration de la Résidence Meilleur

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver le renouvellement de la nomination du conseiller Brian Adam, à titre de représentant municipal, au conseil d'administration de la Résidence Meilleur du Haut Pontiac.

Adopté



No de résolution  
ou annotation

**11. Revue de la liste des comptes mensuelles**

La liste des comptes payables du mois de mars est présentée.

**12. Questions du public**

Aucun.

**13. Varia**

- Discussion sur les demandes de travaux de voirie et d'entretien requis.
  - Préoccupations soulevées concernant les vaches de ferme sur les chemins.
- L'inspecteur municipal assurera le suivi.

**14. Séance à huis clos**

060-23/04      Proposé par la conseillère Sallafranca, appuyé par le conseiller Schryer, de poursuivre les discussions à huis clos, à 20h30  
Adopté

061-23/04      Proposé par la conseillère Sallafranca, appuyé par le conseiller Fleming, de revenir à la séance en cours, à 20h40  
Adopté

062-23/04      Mandat juridique  
Proposé par la conseillère Sallafranca, appuyé par le conseiller Fleming, que cette municipalité donne un mandat à Beaudry-Bertrand, procureur municipal, afin d'entreprendre les procédures judiciaires requises contre Les Services EXP.  
Adopté

063-23/04      Conflit d'intérêt  
Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère McGuire, d'envoyer une note détaillée à tous les organismes sans but lucratif concernant les conflits d'intérêts et les exigences légales pour les municipalités.  
Adopté

**15. Date de la prochaine séance**

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 2 mai 2023 à 19h00 au bureau municipal.

**16. Clôture de la séance**

064-23/04      Proposé par le conseiller Fleming et appuyé par la conseillère McGuire que la séance soit levée à 20h45.  
Adopté

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale / Greffière-trésorière

  
\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Corey Spence, maire, certifie que la signature de ce procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

*La version française est la version officielle - The French version is the official version*